



## Fiche signalétique

## Lontrel\* 360 Herbicide

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

**1. Product Identification:**

**Nom du produit:** Lontrel\* 360 Herbicide

**Utilisation du produit:** Pour la suppression en post-levée de certaines mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans certaines cultures d'oléagineux et cultures en lignes.

**N° de code du produit:** 45487

**N° d'identification GMID:** 160806. 251089

**N° de la FS:** DASC-F072

**Entrée en vigueur:** le 19 novembre 2007

**Fournisseur:**

Dow AgroSciences Canada Inc.  
Suite 2100, 450 – 1st Street SW,  
Calgary, Alberta,  
Canada, T2P 5H1  
[www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca)

**Imprimée le:** 19 novembre, 2007

**Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires**

**2. Composition:**

Component	CAS Number	% (w/w)
Clopyralide (sous forme de sel de monoéthanolamine)	057754-85-5	40,9
Ingrédients inertes:		59,1
y compris:		
Alcool isopropylique	000067-63-0	5,0 <sup>1</sup>
Polyglycol 26-2	069029-39-6	indisponible

<sup>1</sup>Pourcentage de la préparation totale

**3. Renseignements sur les dangers:****Aperçu des risques:**

Ce produit est un liquide clair d'un brun rougeâtre qui dégage une odeur de sucré. Une exposition prolongée peut irriter la peau. De légères lésions cornéennes, qui seront temporaires, peuvent se produire.

**Précautions spéciales:** Ce produit contient de l'isopropanol. Les études sur la santé indiquent que l'isopropanol comporte certains risques pour la santé, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Par mesure de prudence, l'exposition à ce produit sous forme de liquide, de vapeurs, de brouillard ou de fumées doit être réduite au minimum.

**Effets possibles sur la santé:**

**Yeux:** Ce produit peut causer de très légères lésions cornéennes. Les vapeurs peuvent irriter les yeux.

**Contact cutané:** Une exposition prolongée peut causer une irritation modérée.

**Absorption cutanée:** Une seule exposition prolongée risque peu d'entraîner l'absorption de quantités nocives.

**Ingestion:** L'ingestion de petites quantités associée à une manipulation normale ne devrait pas entraîner d'effets nocifs.

**Inhalation:** Les vapeurs peuvent atteindre des concentrations excessives et peuvent être dangereuses à la suite d'une seule exposition. Une exposition excessive (environ 400 ppm) à l'alcool isopropylique (isopropanol) peut irriter les yeux, le nez et la gorge. Une exposition prolongée ou à une concentration encore plus élevée d'isopropanol peut causer de l'incoordination, de la confusion, de l'hypotension, de l'hypothermie, un collapsus circulatoire, un arrêt respiratoire et la mort. On a constaté chez les animaux exposés aux vapeurs d'isopropanol des lésions à la membrane de l'oreille moyenne.

**4. Premiers soins:**

**Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique. Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions, malgré la cause de la blessure. Si elle respire avec difficulté, consulter un médecin immédiatement.**

**Contact avec les yeux:** Tout en tenant les yeux ouverts, rincer sous un mince filet d'eau à débit constant pendant 15 à 20 minutes d'affilée. Si on porte des verres de contact, les retirer au bout

## Fiche signalétique



## Lontrel\* 360 Herbicide

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

### En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

de cinq minutes, puis continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

**Contact avec la peau:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Ingestion:** Consulter un médecin immédiatement. Si la personne est consciente et qu'elle peut avaler, lui faire boire un verre d'eau. Ne pas faire vomir à moins de directives contraires de la part d'un spécialiste de la santé.

**Inhalation:** Amener la personne à l'air frais. Si elle respire avec difficulté, consulter un spécialiste puis commencer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Si les difficultés respiratoires persistent, consulter un médecin.

Avoir la fiche signalétique et, si c'est possible, le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on appelle le service d'urgence ou lorsqu'on se rend à l'urgence.

**Note au médecin:** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

#### **5. Mesures de lutte contre le feu:**

**Point d'éclair:** 47°C (Tagliabue en vase clos)

**Limites d'inflammabilité:** indisponibles

**Température d'inflammation spontanée:** indisponible

**Agents d'extinction:** brouillard d'eau, mousse antialcool, CO<sub>2</sub> ou poudre chimique. La mousse est préférable.

**Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique:** données indisponibles

#### **Risques d'incendie et d'explosion**

**inhabituels:** Sous l'action de la fumée, ce produit peut dégager des fumées nocives et irritantes. Contenir l'eau de lutte contre l'incendie afin de l'éliminer ultérieurement.

**Matériel de lutte contre l'incendie:** Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue d'intervention complète.

#### **6. Mesures à prendre en cas de rejet**

##### **accidentel:**

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Aérer la zone de déversement. Ne pas respirer

les vapeurs. Récupérer les petits déversements avec une matière absorbante telle que HAZORB, ZORBALL, sphaigne, abat-poussières commercial ou matière absorbante similaire; s'il n'y en a pas, utiliser des agents adsorbants comme de la litière de chat, du sable, de l'argile ou de la terre végétale. Mettre la matière absorbée/adsorbée dans des contenants sûrs jusqu'à ce qu'on puisse l'éliminer sans danger. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer puisque celle-ci devra être récupérée et traitée comme un déchet dangereux. Se servir d'eau chaude et de détergent pour gros travaux pour enlever les taches résiduelles sur les surfaces dures. Laisser les petits déversements sur la terre végétale se dégrader dans des conditions naturelles (voir la section 13, Information sur l'élimination, Dégradation et métabolisme, Dans le sol). Ne pas laisser la matière déversée contaminer les approvisionnements en eau. En cas de gros déversements, endiguer et barricader la zone, et contacter CANUTEC au 613 996 6666 de même que les autorités locales.

#### **7. Manipulation et entreposage:**

**Manipulation:** Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Une fois le travail terminé, retirer sans tarder ses vêtements contaminés et les laver. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique, puis les faire sécher sur la corde. Après avoir lavé les vêtements contaminés, faire fonctionner la machine à laver pendant un cycle complet avec de l'eau chaude et du détergent seulement, avant de l'utiliser à nouveau pour la lessive de tous les jours.

**Entreposage:** Entreposer dans le contenant d'origine avec le couvercle fermé hermétiquement. Ce produit est combustible. Ne pas utiliser ni entreposer près de sources de chaleur, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation, particulièrement si les températures d'entreposage se situent près du point d'éclair (47°C). Des fumées nocives se forment en cas de feu.

#### **8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition:**

## Fiche signalétique



## Lontrel\* 360 Herbicide

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

---

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

---

**Limites d'exposition:**

Clopyralide (acide): Norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences: 10 mg/m<sup>3</sup>

Alcool isopropylique: TLV ACGIH et PEL OSHA: 400 ppm TWA, 500 ppm STEL

Polyglycol 26-2: Norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences: 2 mg/m<sup>3</sup>

**Mesures d'ingénierie:** Assurer une ventilation de tirage générale et/ou locale pour maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. N'utiliser le produit qu'avec une ventilation adéquate.

**Protection respiratoire:** Maintenir la concentration des contaminants atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. Si une protection respiratoire est requise, porter un respirateur homologué à adduction d'air filtré ou un respirateur homologué à adduction d'air pur et à pression positive, selon la concentration atmosphérique possible. Pour les urgences et autres situations où les limites d'exposition peuvent être grandement dépassées, porter un appareil respiratoire homologué autonome à pression positive ou un respirateur à pression positive intermittente à adduction d'air avec système d'alimentation en air auxiliaire autonome. Dans les endroits fermés ou mal ventilés, porter un respirateur homologué à pression positive ou à adduction d'air.

**Vêtements de protection:** Porter des gants qui ne laissent pas passer ce produit si des contacts prolongés ou fréquents sont possibles.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité. Si l'exposition aux vapeurs est inconfortable, porter un masque facial.

**Autre protection:** aucune mention

**9. Propriétés physiques et chimiques:**

**Point d'ébullition:** 100 °C

**Pression de vapeur:** 23,5 mm Hg à 20 °C

**Volatilité:** 1,06 à 20 °C

**pH:** de 7,5 à 8,0

**Apparence:** liquide brun rougeâtre

**Odeur:** odeur de sucré

**Coefficient de répartition eau/huile:** indisponible

**Densité:** 1,161 à 20 °C

**Vitesse d'évaporation:** indisponible

**Solubilité dans l'eau:** miscible

**Point de congélation:** indisponible

**Seuil olfactif:** indisponible

**Point de fusion:** sans objet

**10. Stabilité et réactivité:**

**Stabilité:** Conserver au sec, dans un endroit frais. Éviter les températures élevées et la lumière directe du soleil. Ce produit est combustible. Ne pas utiliser ni entreposer près de sources de chaleur, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation, particulièrement si les températures d'entreposage se situent près du point d'éclair (47 °C).

**Incompatibilité:** Éviter l'acide, les matières oxydantes, les matières organiques halogénées, le laiton, le cuivre, le zinc et l'aluminium.

**Produits de décomposition dangereux:**

Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote en cas de feu, pyridine chlorée.

**Polymérisation dangereuse:** Ne se produira pas.

**11. Données sur la toxicité:**

**Absorption cutanée:** DL 50 aiguë (lapin): >5000 mg/kg

**Ingestion:** DL 50 aiguë (rat): >5000 mg/kg.

**Inhalation:** À la concentration maximale qu'on a pu réaliser dans les essais (3,0 mg/L pendant quatre heures), ce produit n'a entraîné aucun effet néfaste chez les animaux d'expérimentation.

**Sensibilisation:** données non disponibles

**Effets chroniques:** On a constaté chez les animaux des effets sur le foie et les reins ainsi qu'un état léthargique. On a constaté chez les rats mâles exposés à l'isopropanol des effets sur les reins et/ou des tumeurs. On croit que ces effets sont propres à l'espèce et risquent fort peu de se manifester chez l'homme.

**Cancer:** Les ingrédients testés de cette préparation n'ont pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire.

**Anomalies congénitales:** Le clopyralide a causé des anomalies congénitales chez les animaux d'expérimentation, mais seulement à des doses excessives qui étaient gravement toxiques pour les mères. On n'a constaté aucune anomalie congénitale chez les animaux exposés à des doses de clopyralide plusieurs fois plus élevées que celles qui pourraient être atteintes durant une utilisation normale du

## Fiche signalétique



## Lontrel\* 360 Herbicide

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

produit. On a constaté que des doses extrêmement élevées d'acide isopropylique entraînaient chez les rats des anomalies congénitales et des effets toxiques sur le fœtus. À de plus faibles concentrations, on n'a observé aucun effet sur le fœtus.

**Effets sur la reproduction:** Dans les expérimentations animales, les ingrédients testés de cette préparation n'ont pas entravé la reproduction.

**Mutagenicité:** D'après les résultats des essais *in vitro* et chez les animaux, les ingrédients testés de cette préparation n'ont pas de pouvoir mutagène.

**12. Incidence sur l'environnement:**

**Potentiel de bioconcentration:** Le potentiel de bioconcentration du clopyralide est faible (facteur de bioconcentration <100 et 3000 ou Log Pow de 3).

**Toxicité aquatique:** Le clopyralide est pratiquement non toxique pour les poissons et les crustacés sur une base aiguë (CL50 ou CE50 de 96 heures >100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles testées).

Le clopyralide est pratiquement non toxique pour les invertébrés aquatiques sur une base aiguë (CL50 ou CE50 de 48 heures entre 10 et 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles testées).

Le clopyralide est modérément toxique pour les plantes aquatiques et/ou les algues sur une base aiguë (CL50 ou CE50 de 96 heures entre 1 et 10 mg/L chez la plupart des espèces sensibles testées).

**Toxicité aviaire:** Le clopyralide est légèrement toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL50 aiguë entre 501 et 2000 mg/kg chez la plupart des espèces sensibles testées).

**Chez les abeilles:** Le clopyralide est pratiquement non toxique pour les abeilles (DL50 > 50 µg/abeille [contact et oral]).

**Dégradation et métabolisme:**

**Dans le sol:** Une dégradation microbienne se produit dans le sol; la dégradation est lente dans un sol stérile. Le CO<sub>2</sub> est le principal produit de la dégradation; des traces seulement d'un autre métabolite ont été décelées. La dégradation aérobie dépend de la concentration initiale (la demi-vie va de 7 jours à 0,0025 ppm, à 435 jours

à 2,5 ppm, sol sablo-argileux), de la température du sol et de son humidité; la demi-vie se situe entre 14 et 56 jours (norme du Royaume-Uni) ou entre 2 et 94 jours (norme des États-Unis). Bien que les données indiquent un potentiel de migration, les études lysimétriques et sur la dissipation dans le sol montrent que la dégradation est assez rapide et que l'infiltration est peu importante. La demi-vie par suite d'une dissipation dans le sol est de 8 à 66 jours (19 sites), l'infiltration ne dépassant pas 18 pouces. Dans les études lysimétriques, le centre du mouvement de masse se situait entre 6 et 18 pouces après 12 mois, et les concentrations cumulatives des produits de lixiviation (2 ans) se situaient entre 0,002 et 0,14 ppb (de 0,11 à 0,6% du produit appliqué).

**Dans les végétaux:** Le clopyralide n'est pas métabolisé par les végétaux.

**Chez les animaux:** On a constaté que le clopyralide administré aux rats par voie orale était éliminé rapidement et presque totalement dans l'urine.

**13. Information sur l'élimination:**

**Produit non voulu inutilisé:** Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial.

**Élimination des contenants:** Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que les instructions sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au 800 667 3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

**14. Information sur le transport:**

Pour les expéditions en vrac, ce produit est réglementé comme suit en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses: **LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Isopropanol) Classe 3/UN1993/GEIII.** Pour les contenants <450 L, ce produit est classé comme «non réglementé» (TMD, article 1.33).

**15. Information réglementaire:**

**Numéro d'enregistrement - Loi sur les produits antiparasitaires:** 23545

**Pour de plus amples renseignements, composer:** 800 667 3852

## Fiche signalétique

**Lontrel\* 360 Herbicide**

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

---

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

---

**Fiche maîtresse:** 2805

**État de la FS:** Sections révisées:

14. Information sur le transport

**Remplace la fiche datée du:** 15 janvier 2007

**16. Autres renseignements**

**Classement selon le Code national de prévention des incendies:** classe II

**Indices de la NFPA:** Santé: 2; Inflammabilité: 2; Réactivité: 1

**Avis:** Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune

responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.